



POSTULAT URGENT

Auteur UDC, par Bruno Perroud
Objet Une commission extra-parlementaire pour réviser la LIP !
Date 11/12/2023
Numéro 2023.12.446

Actualité de l'événement

Lors de la rentrée scolaire d'août 2023 environ 15% de l'effectif valaisan d'élèves ont eu des besoins plus spécifiques (souffrance psychologique, difficultés d'apprentissage ou situation de handicap). Pour donner la même chance à chacun, l'école valaisanne a accentué encore ses mesures pour aider les élèves en difficulté avec un investissement de près de 30 millions.

De plus en novembre 2023, le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail d'élaborer un rapport avec des propositions sur la prise en charge de l'autisme. A cela s'ajoute les élèves provenant d'Ukraine ainsi que les autres réfugiés provenant des différentes régions en guerre proches de notre pays. Tous ces éléments mettent sous pression les enseignants et créent des tensions au sein des classes.

Imprévisibilité

Lors du reportage du 15 novembre 2023 de Canal 9 sur la thématique de l'autisme Autisme: la dure réalité d'une inclusion défailante / Canal9 ont été relevées les difficultés pour les élèves à trouver une place au sein de l'école et après au terme de celle-ci. Cela montre la nécessité d'améliorer les coordinations entre les différents passages de niveaux scolaires et l'accueil au sein d'une classe ainsi que le renforcement des soutiens envers le corps professoral.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Plusieurs mesures prioritaires du budget 2024 de DEF traitent des conditions-cadre en lien avec l'enseignement et la révision de la LIP. Des amendements budgétaires concernant la manière d'agir en la matière ont aussi été déposés. Dès lors, vu l'ampleur des problématiques et les enjeux, n'est-il pas nécessaire de prévoir un temps de réflexion pour apporter une vision plus exhaustive et transversale sur la révision de la LIP en intégrant aussi les problématiques évoquées ci-dessus.

La révision de la loi sur l'instruction publique (LIP) est prévue depuis des années. Pour le budget 2024, il est entre autres prévu de traiter : la révision de la LIP, la digitalisation de l'école, l'amélioration des conditions de travail des enseignants, la lutte contre harcèlement-intimidation, de renforcer les mesures en lien avec la prévention des violences domestiques, de développer le bilinguisme par l'augmentation des échanges, etc.

En plus, il y a l'intégration de plus de 700 élèves Ukrainiens et l'arrivée supplémentaires de réfugiés provenant d'autres régions du monde et le suivi des nombreux élèves avec des troubles autistiques et les autres troubles « dys ».

Suite au contexte de pandémie, il semble que les conflits avec des parents d'élèves, les désaccords sur les méthodes utilisées et la remise en question d'évaluations soient de plus en plus fréquents

Le corps enseignant exprime bien les difficultés à gérer l'ensemble de ces problématiques et souhaitent que l'on améliore leurs conditions de travail en définissant mieux leur cahier des charges.

Si le nombre d'élèves concernés semble faible avec env. 7500 élèves concernés sur les 55000 au total par ces problématiques, ce nombre d'élèves occupent en réalité plus de 50% du temps des enseignants qui doivent développer et engager des mesures spécifiques.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, les motionnaires demandent au Conseil d'Etat, avant de lancer la révision complète de la loi sur l'instruction publique (LIP), de nommer une commission extraparlamentaire. Cette commission devrait comprendre notamment : des acteurs de la formation composés des enseignants, des médiateurs, des directeurs, mais aussi des acteurs des secteurs du handicap, de la migration, des médecins, de la police et de la justice afin d'élargir les réflexions sur l'ensemble des problématiques et sur la manière de mieux structurer l'école dès la 1H jusqu'au collège.